

Régions agricoles

Dernière mise à jour : 16 janvier 2018



Pas d'évaluation

Les caractéristiques naturelles et le potentiel agro-économique des terres agricoles ne sont pas homogènes. La Belgique compte 14 régions agricoles distinctes. Parmi celles-ci, 10 se situent en Wallonie, dont 3 s'étendent également en Région Flamande (la Région sablo-limoneuse, la Région limoneuse et la Région herbagère).

Des régions agricoles définies par la législation

Les régions agricoles présentes sur le territoire wallon sont définies par les législations belge et wallonne (AR du 24/02/1951 [↗](#) et ses modifications successives et AGW du 24/11/2016 [↗](#)), en fonction de leurs caractéristiques naturelles et de leur potentiel agro-économique.

La diversité des régions agricoles

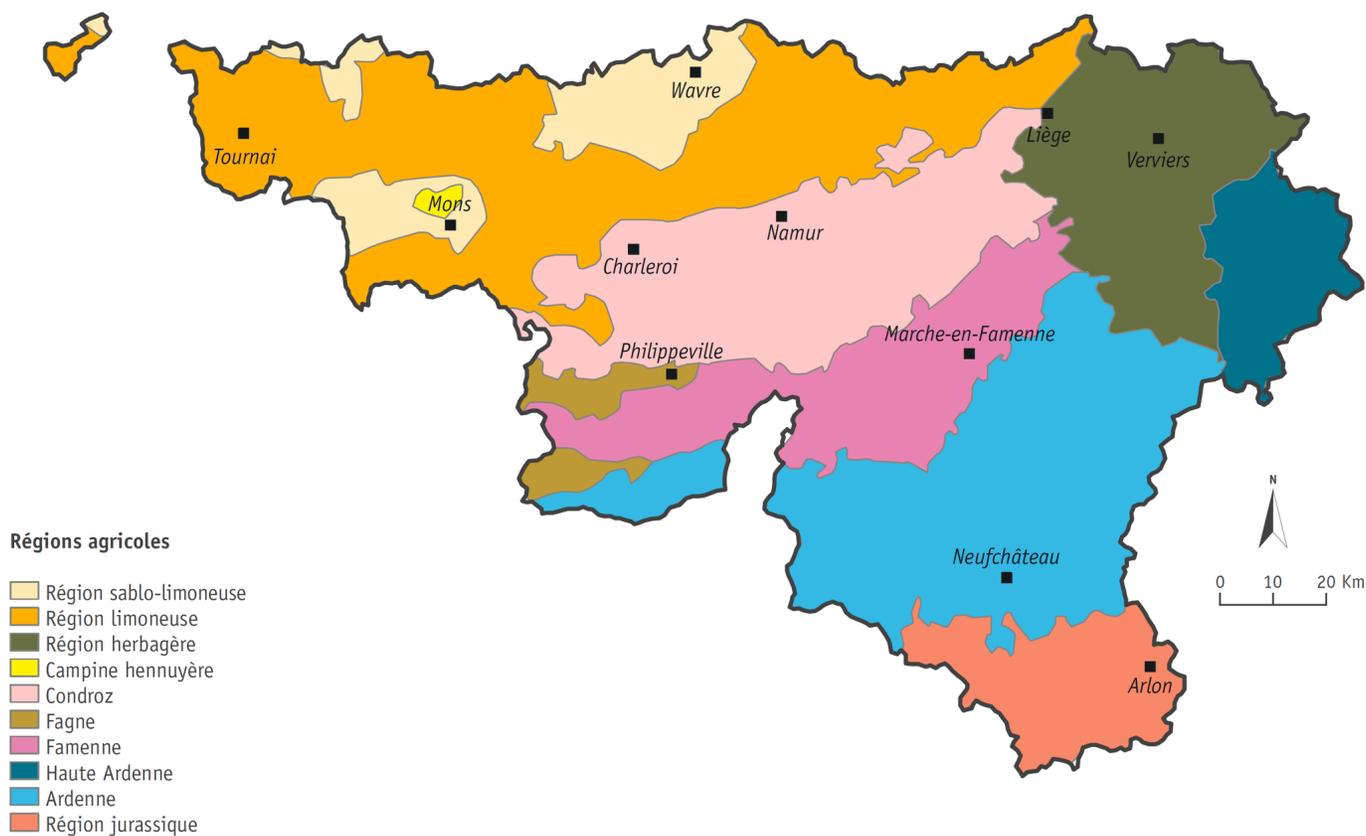
Les régions agricoles wallonnes sont présentées brièvement ci-dessous selon un ordre de superficie décroissante. La Région limoneuse (3 941 km²) est constituée de terres agricoles fertiles et est plantée principalement en céréales, betteraves sucrières et pommes de terre. Les cultures fruitières y sont également localement présentes. L'Ardenne (3 479 km²) est quant à elle couverte en grande partie (50,5 %) par des forêts. Les prairies^[1] y recouvrent environ 84 % de la SAU^[2]. Les céréales, en particulier l'épeautre et l'orge de printemps, constituent les principales cultures de la région. Le Condroz (2 632 km²) est caractérisé par des terres agricoles recouvertes de prairies^[1] (34 % de la SAU) et de cultures de céréales, de betteraves sucrières et de plantes oléagineuses. La Région herbagère (1 878 km²) présente quant à elle une terre relativement fertile. Les pentes fortement inclinées ou la faible profondeur du sol rendent difficile l'exercice du labour. Les prairies^[1] y couvrent 86 % de la SAU. Les cultures fruitières sont présentes dans la région mais rarement exploitées. Située entre le Condroz et l'Ardenne, la Famenne (1 708 km²) présente des terres agricoles constituées de prairies^[1] (68 % de la SAU) et de cultures de céréales. Essentiellement située en Flandre, la Région sablo-limoneuse (1 080 km²) est une terre de cultures affectée à une large gamme de spéculations (céréales, betteraves sucrières, pommes de terre...). La Région jurassique (1 032 km²), située aux confins de la province du Luxembourg, se caractérise par un sol permettant une grande diversité de spéculations. Les prairies^[1] y occupent 81 % de la SAU. Les céréales demeurent la principale culture. Située à l'est de la Wallonie, la Haute Ardenne (828 km²) comprend une grande (38,1 %) superficie boisée. Les prairies^[1] occupent 95 % de la SAU. Les terres agricoles de la Fagne (326 km²) sont principalement des prairies^[1] (7 % de la SAU), le restant étant surtout emblavé en

céréales et en fourrages verts. Enfin, la Campine hennuyère (38 km²), enclavée dans la Région sablo-limoneuse, présente un sol sableux naturellement pauvre. Les céréales et les fourrages verts y constituent les principales cultures .

[1] Prairies permanentes et temporaires

[2] Superficie agricole utilisée

Régions agricoles



REEW – Source : SPW – DGO3 - DA

© SPW - 2018

Pas d'évaluation



Cet indicateur ne fait pas l'objet d'une évaluation car il s'agit soit d'un indicateur de contexte, soit d'un indicateur à portée limitée dans le temps (études ponctuelles) ou dans l'espace (échelle sub-régionale).

[En savoir plus sur la méthode d'évaluation](#)

